



GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que

Monsieur BOLY Marco
de L-8396 SEPTFONTAINES, 4, Laangefuert
est autorisé

à construire une dépendance (longueur : 9.4m ; largeur : 6m ; hauteur : 3.5m) et une clôture (hauteur 2m) derrière la maison sise à L-8396 SEPTFONTAINES 4, Laangefuert suivant demande introduite. (autorisation 2019/119)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des croquis afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 30 AOUT 2019
Le Bourgmestre,



Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu